



Nombre de membres
du conseil municipal
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

13

Conseillers absents :

6

Dont 4 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-deux**, le 30 du mois de septembre,

S'est réuni à 20 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLÉN, maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHRLÉN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint - SAUZE Jean 3° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René – PETER Véronique – GAIDELLA Patrick – POULET Sabine - HORNY Marilyne - SPERISSEN Alain – DUMOULIN Thierry – POTHIER Virginie –

Absents excusés avec pouvoir :

BARRAUD Nathalie adjoint – donne pouvoir à Charles WEHRLÉN – HUBER Emmanuelle cm – donne pouvoir à Marie-Christine LOCATELLI – GSTALDER Emilie cm – donne pouvoir à Patrick GAIDELLA – HILDENBRAND Bastien cm – donne pouvoir à Jean SAUZE

Absents excusés sans pouvoir :

FRITHMANN Jean-Charles cm -
MULLER Gaëtan cm.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

2022-22 : Restitution de la compétence MAM aux communes de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Le conseil de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin s'est prononcé le 28 juin 2022 sur la modification de ses statuts en restituant aux communes membres, la compétence relative aux Maisons d'Assistants Maternels (MAM) dans un souci de facilitation de l'action publique.

Il appartient au conseil municipal de Saint-Amarin de se prononcer sur cette modification des statuts de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve la restitution de la compétence relative aux Maisons d'Assistants Maternels (MAM) aux communes membres de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Charles WEHRLÉN